

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE GREARD

SEANCE N° 2011.01.25

L'an deux mil onze,

Le 25 janvier à 18H30,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe LAMORT, maire.

Date de convocation :

14/01/2011

Date d'affichage :

14/01/2011

Nombre de conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

Présents :

Philippe LAMORT, Françoise BLAIZOT, Yves FOSSEY, Nicolas DUBOST, Jacques GERMAIN, Agnès ENAULT, Philippe GERMAIN, Bruno LEGRAND, Pascal PALMER.

Absent excusé : Frédérique SALMON

Secrétaire de séance : Agnès ENAULT

Ordre du jour :

- 1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Douve et Divette : Compétence actions en faveur de l'emploi et soutien aux demandeurs d'emploi**
- 2. Mise en place d'un seuil de mise en recouvrement compatible avec l'application HELIOS**
- 3. Demande de subvention du Collège Les Provinces : Echange scolaire avec l'Allemagne**
- 4. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011**
- 5. Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados**
- 6. Questions diverses**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2010 :

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité

1. Délibération N° 2011.01.25-1 : Compétence actions en faveur de l'emploi et soutien aux demandeurs d'emploi – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Douve et Divette

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière d'actions en faveur de l'emploi et soutien aux demandeurs d'emploi.

Lors de la réunion des Maires des 8 novembre et 7 décembre 2010, Monsieur le Président a exposé les activités proposées par la MEF Maison de l'Emploi et de la Formation. Les élus communautaires ont fait ressortir l'intérêt d'adhérer aux missions de la MEF afin de mettre l'accent sur l'accueil, l'information et l'orientation des publics concernés par les questions d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion. Les nouveaux locaux de la CCDD vont permettre la mise en place d'une permanence de proximité.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 16 décembre 2010 a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière d' « actions en faveur de l'emploi et soutien aux demandeurs d'emploi » et propose la rédaction suivante :

C – Compétences supplémentaires

Actions en faveur de l'emploi des personnes en difficulté, des jeunes de 16 à 25 ans et soutien aux demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- DONNE compétence à la Communauté de Communes en matière d'actions en faveur de l'emploi et soutien aux demandeurs d'emploi
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

C – Compétences supplémentaires

Actions en faveur de l'emploi des personnes en difficulté, des jeunes de 16 à 25 ans et soutien aux demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

2. Délibération N° 2011.01.25-2 : Mise en place d'un seuil de mise en recouvrement compatible avec l'application Hélios

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Trésorerie dans la mise en recouvrement des sommes de faibles montants. Il s'avère que le recouvrement est difficile et en cas de non paiement les poursuites ne peuvent avoir lieu.

Actuellement, le seuil de mise en recouvrement pour l'application Hélios est de 5 €.

L'émission de titres pour des faibles montants pourrait être réalisée au trimestre voire au semestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide la mise en place d'un seuil de mise en recouvrement en conformité avec l'application Hélios à hauteur de 5 €.

3. Délibération N° 2011.01.25-3 : Subvention Collège Les Provinces : échange scolaire avec l'Allemagne

Le Conseil Municipal, unanime décide de verser une subvention de 20 € au Collège Les Provinces afin de permettre aux enfants d'effectuer un échange scolaire avec l'Allemagne.

4. Délibération N° 2011.01.25-4 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Mr le Maire expose au conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

Compte tenu de ces dispositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- autorise Monsieur le Maire à signer, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011 dans la limite de 25% des dépenses inscrites au budget de 2010.

5. Délibération N° 2011.01.25-5 : Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados

Le Conseil Municipal, unanime décide de verser une subvention de 35.60 € à la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados.